

Prévention des risques à proximité des réseaux

Préparation et passage du QCM AIPR Opérateur

Durée : 1 jour (7 heures)

La réforme anti-endommagement entre en application, elle porte entre autres sur le renforcement des compétences des intervenants aussi bien dans la préparation que dans l'exécution des travaux à proximité des réseaux. **Depuis le 18 janvier 2016, l'examen AIPR est obligatoire pour tous les acteurs concernés : les maîtres d'ouvrage publics et privés de travaux ainsi que leurs appuis en maîtrise d'œuvre et les entreprises de travaux.** Pour savoir si vous êtes concernés, prenez connaissance de l'arrêté du 22 décembre 2015, relatif au contrôle des compétences des personnes intervenant dans les travaux à proximité des réseaux.

Public

- Tout opérateur qui intervient à proximité des réseaux aériens-souterrains, tout chauffeur d'engins et tout opérateur amené à effectuer des travaux urgents.

Prérequis

- Avoir la qualification nécessaire reconnue par son employeur pour effectuer les opérations concernées.

Objectifs

- Mettre à jour ses connaissances concernant la réglementation DT-DICT et le guide technique.
- Se préparer au QCM de contrôle des compétences pour l'Autorisation Intervention à Proximité des Réseaux.

Méthode et moyens pédagogiques

- Tour de table et retours d'expériences.
- Alternance d'exposés théoriques et d'échanges réflexifs.
- Nombreuses images et vidéos pour illustrer les diverses situations dans les différents secteurs d'activités.
- **Études de cas pratiques avec la maquette pédagogique.**
- Mises en situations sur site (suivant possibilités).

Programme

I - Connaître les règles de sécurité énoncées par le guide technique et la conduite à tenir en cas d'accident.

II - Mise à jour des compétences des personnes intervenant dans les travaux à proximité des réseaux.

III - Procédures pour le responsable de projet avant les chantiers.

- Analyse des réponses.
- Marquage - Piquetage au sol.
- Cartographie.
- Clauses dans les marchés et DCE.
- Réalisation des investigations complémentaires et la détection de réseaux : classe de précision cartographique des ouvrages, responsabilité de prise en charge...

IV - Procédures exécutants

- Procédure DT-DICT.
- Formulaire de DICT.
- Analyse des réponses du DCE et du marché.
- Compétences des personnels.
- Guide technique : présentation et mode d'emploi.
- Lecture des indices et affleurant.
- Travaux sans tranchée.

V - Au cours du chantier

- Arrêts de chantier : cas d'arrêt de chantier, responsabilités, formulaire de constat contradictoire.
- Dommages : responsabilités, formulaire de constat de dommage.
- Opérations sur chantier.
- Cas particulier des travaux urgents.

Contrôle des acquis

- Nous mettons à disposition de chaque candidat un ordinateur connecté à la plateforme QCM du MTES.
- Nous attribuons à chaque candidat un ticket à usage unique d'accès à la plateforme QCM.
- **Le candidat doit répondre à la totalité des 30 questions de l'examen en 1 heure maximum.**
- La réponse à chaque question détermine un score selon les critères suivants :
 - * réponse bonne : + 2 points
 - * réponse "je ne sais pas" : 0 point
 - * réponse fausse à une question ordinaire : - 1 point
 - * réponse fausse à une question prioritaire : - 5 points

⇒ **Score minimal pour réussir à l'examen "opérateur" : 36 points**

Le score maximal possible est de 60 points.



Sanction de la formation

- En cas de réussite, une attestation de compétences relative à l'intervention à proximité des réseaux est remise à l'employeur.
- Cette attestation permet la délivrance par l'employeur d'une autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR), **validité : 5 ans**
- (Application de l'article R. 554-31 du code de l'environnement et des articles 21 et 22 de son arrêté d'application du 15 février 2012 modifié)

Expertise

- **REMANENCE - SARL MANGILLI est reconnu centre d'examen par le ministère de la Transition écologique Cohésion des territoires Transition énergétique Mer.**